

Charte des comportements attendus lors des missions en mer ou sur le terrain¹

L'Institut des sciences de la mer de Rimouski de l'Université du Québec à Rimouski désire que tous les participantes et les participants à des activités de recherche, notamment les missions en mer ou sur le terrain, vivent une expérience **enrichissante, inclusive, sans harcèlement ni discrimination**.

Afin de préciser ce qui est attendu, nous demandons à tous les membres de la communauté de l'ISMER de se conformer au code de conduite suivant :

- Être bienveillante ou bienveillant avec soi-même. Respecter ses propres limites et être à l'écoute de ses besoins;
- Être bienveillante ou bienveillant avec les autres. Ne pas insulter ni dénigrer les autres membres de la communauté;
- Agir de façon professionnelle. Les blagues, allusions et comportements sexistes, racistes, transphobes, grossophobes ainsi que toutes remarques qui entraînent l'exclusion ou la dévalorisation de l'autre ne sont pas appropriées;
- Faire un effort pour rendre l'environnement inclusif pour tout le monde. Donner la chance à tout le monde de s'exprimer et l'opportunité de contribuer;
- Toutes les communications - en ligne et en personne - doivent être appropriées pour une audience professionnelle. Le langage et les images à caractère sexuel ou discriminatoire ne sont pas acceptables;
- Faire attention aux micro-agressions. Être consciente ou conscient que les actions posées par une personne peuvent être blessantes pour d'autres et peuvent contribuer à un environnement négatif, même lorsqu'elles ne sont pas posées dans le but de blesser. Écouter, offrir des excuses sincères et s'engager à apprendre et à s'améliorer.

Plus précisément, les comportements inacceptables comprennent les commentaires verbaux liés au sexe, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'apparence physique, à la taille du corps, à la communauté culturelle, à la religion, aux images sexuelles dans les espaces publics, l'intimidation délibérée, le harcèlement, le fait de suivre, de harceler par la photographie ou l'enregistrement, la perturbation soutenue des discussions, les contacts physiques inappropriés et l'attention sexuelle non désirée. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de discrimination par des membres de notre communauté et nous vous encourageons à signaler ces actes.

En cas de conduite inappropriée, le dialogue doit être privilégié en première instance. Nous reconnaissons cependant que la dénonciation de tels comportements peut être difficile en particulier pour les membres de groupes sous représentés ou dans une situation vulnérable, et que dans certaines situations un dialogue direct est impossible. Nous encourageons donc chaque participante et participant à rester vigilant et à intervenir avec bienveillance dans de telles situations.

Pour signalements ou plaintes :

Politique de l'UQAR visant à prévenir et à contrer l'incivilité, la discrimination et le harcèlement (politique C3-D70) :

https://www.uqar.ca/uqar/universite/a-propos-de-luqar/politiques_et_reglements/politiques/70c3.pdf

Politique de l'UQAR visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (politique C3-D73) :

https://www.uqar.ca/uqar/universite/a-propos-de-luqar/politiques_et_reglements/politiques/73c3.pdf

Ces pistes constituent des canaux pour déposer des plaintes formelles dans un but d'obtenir une intervention administrative dans le contexte de l'Université. Pour du soutien psychologique, vous pouvez joindre les ressources suivantes :

Soutien psychologique de l'UQAR : soutien-psychosocial@uqar.ca

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Rimouski : (418) 725-4220

Tel-Aide : www.telaide.org ou (514) 935-1101

Dans le cas d'un acte criminel, vous pouvez également contacter directement la police.

¹ Cette charte est adaptée de la charte des comportements attendus du Réseau Québec maritime (RQM) et a été revue par l'assemblée institutionnelle de l'ISMER-UQAR le 9 juin 2021.